

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 2 OCTOBRE 2025

*La séance est ouverte en salle des conseils à 18h20
25 présents avec voix délibérative.*

*Le conseil d'établissement est présidé par Monsieur Gilles Martinez, Proviseur.
Madame Carine Courant, Proviseure-adjointe, est désignée secrétaire de séance et Mme France Zoutu,
représentante des Professeurs, est désignée secrétaire-adjointe de séance.*

Ordre du jour

1. Adoption du PV de la séance du 26 juin 2025
2. Bilan de rentrée 2025
3. Répartition des IMP 2025-2026
4. Carte des emplois rentrée 2026
5. Budget rectificatif 2025 N°2
6. Questions diverses

Déclarations liminaires jointes à ce procès-verbal :

Déclaration liminaire commune aux noms des représentants des personnels et des associations de représentants des parents d'élèves ALI et APA (Monsieur Haushalter)

Déclaration liminaire de l'ALI (Madame Fabre)

Déclaration liminaire de l'APA (Madame Coiteux)

1. Adoption du PV de la séance du 26 juin 2025

Pour	Contre	Abstention
Unanimité	0	0

2. Bilan de rentrée

Effectifs constatés à la rentrée et comparatif sur les 3 dernières années : voir annexe

Monsieur le proviseur rappelle un certain nombre d'avancées qui ont pris effet dès cette rentrée et qui expliquent une légère hausse des effectifs.

En termes de structure : ouverture de classes de TPS, mise en place de 2 heures d'enseignement d'anglais de la PS au CM2, ouverture de la section internationale espagnole en seconde et du BFI trilingue et quadrilingue en 1ère.

En termes de communication : entrée en vigueur du nouveau projet d'établissement, changement du logo institutionnel et de la charte graphique, lancement dans les mois à venir du nouveau site internet du lycée, probablement courant janvier 2026. Nouvel outil performant au service des familles, des enseignants et des élèves mais aussi tourné vers l'extérieur, à destinations des futurs prospects.

- Madame Jézéquel, présentation des effectifs de La Moraleja.

Satisfaction concernant la maternelle, + 17 élèves par rapport à 2023, et pas uniquement liée à l'ouverture de la TPS. Stabilisation et bon signal. En élémentaire, nous accusons une baisse significative, surtout au niveau CP et CE1.

En collège, stabilité, et selon les prévisions, cela devrait durer sur les 4 prochaines années.

- Madame Bouvet, présentation des effectifs de la maternelle Conde de Orgaz

Nous accueillons 25 élèves de TPS. Malgré cela, par rapport à 2023, nous avons perdu 25 élèves. La fermeture de classe qui avait été décidée est donc justifiée. Il faut continuer la promotion de l'école maternelle.

- Madame Bouvet, présentation des effectifs de l'élémentaire Conde de Orgaz

Madame Bouvet présente les excuses des deux directrices de l'école élémentaire actuellement en déplacement. Sur les classes de CP et CE1, le creux de la vague est arrivé. La fermeture d'une classe de CP à cette rentrée était aussi justifiée. -57 élèves depuis 2023. Cela arrivera ensuite sur le cycle 3.

Monsieur le proviseur alerte sur ce creux qui dans les années à venir affectera tous les niveaux, malgré les entrées parallèles. Il est donc impératif que chacun se mobilise pour renforcer l'attractivité du LFM.

- Monsieur Buzet présente les effectifs du collège.

Il précise qu'il y a une certaine stabilité depuis 3 ans avec une légère hausse à la rentrée 2025 (+7).

Monsieur le proviseur :

Sur l'ensemble des effectifs, tous niveaux et sites confondus : -4 élèves en 3 ans.

Madame Zoutu interroge sur une éventuelle nouvelle fermeture l'année prochaine.

Monsieur le proviseur répond qu'il est trop tôt pour répondre catégoriquement à cette question. Fermer un poste ne se fait pas à la légère, c'est un acte pesé et douloureux pour tous. Le maintien de la structure actuelle dépendra aussi des efforts collectifs. Il en appelle à la mobilisation de tous (portes ouvertes, communication, attractivité, etc.)

Chaque année, environ 300 élèves bacheliers quittent le lycée, ainsi qu'environ 200 élèves qui quittent l'établissement pour cause de mutation de leurs parents. Il faut donc à chaque rentrée recruter environ 500 élèves pour être à iso-effectifs avec l'année précédente. 500 élèves, c'est la taille de certains établissements. Il est donc faux de parler de perte d'attractivité du lycée, il faut juste recruter plus d'élèves que le nombre qui nous quitte dans un contexte de démographie en berne et de concurrence accrue.

3. Répartition des Indemnités de Missions Particulières 2025-2026

Voir annexe

Le tableau des IMP a été présenté en conseil pédagogique la semaine dernière.

Monsieur Buzet rappelle que les indemnités pour missions particulières sont attribuées pour des missions diverses qui ne relèvent pas du face à face pédagogique. Des missions de coordination, de gestion de laboratoire, des parcours linguistiques et autres projets pédagogiques.

Les IMP de la rentrée 202 sont reconduites à cette rentrée.

Une nouveauté cette année, IMP pour le tutorat des élèves, qui concerne une quinzaine de professeurs qui encadrent des élèves en difficulté sur le secondaire.

Des référents également pour LLCE, SELO anglais et espagnol, BFI.

Au total 46,5 IMP attribuées.

Madame Zoutu. L'indemnité bien-être a été abordée en conseil pédagogique. Une IMP est en théorie accordée aux personnels enseignants et pas aux administratifs.

Monsieur le proviseur explique que le tableau n'a pas été modifié mais que cette question sera traitée dans les jours à venir. Cette IMP touche notamment aux situations de harcèlement qui nécessitent un très gros travail auprès des autorités de justice, de police qui exigent des écrits très conséquents. Sans compter les entretiens avec les élèves et les familles concernées.

Monsieur Haushalter précise qu'une IMP c'est 1250 euros bruts par an.

Monsieur le proviseur ajoute qu'une IMP est sécable, on peut attribuer 0,25 IMP, 0,5 IMP, 0,75 IMP.

4. Carte des emplois rentrée 2025-2026

Monsieur le proviseur : Nous parlons de la rentrée 2026. Poste gelé depuis cette rentrée, qui n'est attribué à personne. C'était un poste de professeur des écoles, attribué précédemment à Madame Chevalier dont le contrat arrivait à échéance dans un an. Elle a préféré devancer le bornage de son contrat et prendre le nouveau poste de référent EBEP en contrat local. Il y a ensuite eu un jeu de chaises musicales, nous avons pu éviter un licenciement. Cela satisfait l'institution, la collègue recrutée en local, et madame Chevalier.

L'AEFE demande la restitution de ce poste non-pourvu à la rentrée 2026.

Madame Salas : On rend un poste borné. On partage votre analyse, mais nous retirons un poste de détaché. Depuis 10 ans, on perd des postes. Nous voterons donc contre cette décision.

Madame Zoutu : on regrette que le contrat n'ait pas été déplacé sur un autre support en primaire ou en secondaire. Par exemple, en mathématiques, il est difficile de recruter. Bien entendu, nous voterons contre et nous demandons votre aide Monsieur le Proviseur. Nous sommes tous là pour que le lycée fonctionne, et nous souhaiterions que vous votiez avec nous pour que cela s'arrête.

Monsieur le proviseur salue la persévérance de madame Zoutu mais ne peut pas s'associer au vote contre. Le temps où l'on votait des postes supplémentaires est révolu. Le contexte actuel fait que l'AEFE récupère des postes, l'opérateur fait ce que l'Etat lui demande. Le proviseur et son équipe doivent être loyaux à l'AEFE. Il assure le conseil de tous ses efforts pour sauver des postes lors de ses échanges avec le secteur, et l'agence, contrairement à ce que vous pouvez penser, ne demande pas systématiquement la fermeture des postes. L'AEFE observe le taux d'encadrement par des titulaires et le nôtre est élevé. La jauge appliquée est en général de ne pas descendre en deçà des 50% de titulaires.

Lorsqu'un poste n'est pas occupé, il est difficile de justifier son maintien.

Madame Zoutu souligne qu'en Arts Plastiques il n'y aura plus de détaché à la rentrée prochaine.

Monsieur le proviseur assure qu'il fera remonter ces arguments en même temps que cet acte.

En ce qui concerne les Arts Plastiques, il s'agit d'une option au lycée, et pas d'une spécialité, ce qui rend difficile d'argumenter son maintien. Nous avons en interne, deux enseignants qui, s'ils ne sont pas

titulaires, sont d'excellents professeurs. L'enseignement continuera à être assuré dans de très bonnes conditions.

Madame Coiteux demande si les contrats bornés arrivés à échéance vont être remplacés ou fermés et transformés en contrat locaux ?

Monsieur le proviseur explique qu'à sa connaissance, il n'est pas prévu que les postes soient systématiquement fermés, même s'il ne peut pas l'assurer à l'heure actuelle.

Madame Salas précise que le taux d'encadrement de titulaires englobe les détachés et les recrutés locaux, qui ont fait le choix de mettre en veille leur carrière à l'Education nationale et que la création de l'AEFE devait éviter cette situation.

Monsieur Haushalter souhaite ajouter que les suppressions de postes ne vont pas forcément régler les problèmes budgétaires de l'aefe. Le redéploiement annoncé n'est pas toujours mis en œuvre, notamment dans des pays où il est très difficile de recruter. Aujourd'hui, il y a des chefs d'établissement qui pensent qu'il serait plus profitable de devenir un établissement partenaire.

Pour	Contre	Abstention
8	17	0

5. Budget rectificatif 2025 N°2

Départ de Monsieur Haushalter à 19h20

Voir annexe

Monsieur le secrétaire général commente l'annexe envoyée lors de la convocation. Il était prévu au BR1 637.557 en autorisation d'engagement et 3.064.413 en crédits de paiement. Nous réduisons ces sommes de - 161.892 en AE et -760.000 en CP car le CDI a été livré et il ne reste que quelques parties des sommes à payer pour solder les travaux, nous n'avons plus besoin de ce budget.

Pour le parc immobilier, les crédits sont largement utilisés.

Sur la ligne budgétaire de l'aménagement immobilier, nous enlevons près de 890 000 euros car nous n'avons pas fait la rénovation du gymnase.

Cette rénovation n'a pas été effectuée car le projet ne correspondait pas à ce qui était demandé et l'enveloppe dépassait nos prévisions de 200 000 euros. L'idée est de réorienter ces crédits, prévus au SPSI, pour couvrir des terrains de sport ce qui est une demande des enseignants, des élèves et des parents depuis des années.

Madame Coiteux demande si la couverture de ces terrains coûtera 890 000 euros ? Monsieur Guillen ajoute que d'autres projets seront étudiés, notamment à La Moraleja.

Monsieur le proviseur explique que nous sommes sur un budget rectificatif. Les comptes d'exécution du budget doivent être au plus près de la réalité, il ne s'agit pas de rendre de l'argent, c'est une question d'écritures. Il ne faut pas oublier le site de La Moraleja dont les infrastructures sportives ne sont pas à la hauteur de ce qui se trouve sur le site de Cande.

Monsieur Soler demande ce qui sera fait au niveau du gymnase.

Monsieur Guillen explique qu'il s'agira de la construction d'un nouveau bâtiment, à la place des vestiaires actuels.

Madame Fabre demande quelle serait la date pour les couvertures des terrains.

Monsieur Guillen parle de l'année prochaine, à condition que la décision soit vite validée.

Le budget d'investissement SPSI prévoit l'extension du lycée en 2027, il faut profiter de cette fenêtre

de tir en 2026 pour effectuer les couvertures de terrains.

Puisque nous n'avons pas pu faire le gymnase, au lieu d'attendre 2030 pour réaliser la couverture de ces terrains, il a été décidé d'avancer à 2026, notamment pour répondre aux demandes des élèves, des professeurs, des familles.

Monsieur le proviseur précise que ces travaux sont soumis à l'obtention des permis de construire.

Madame Zoutu souhaite une précision sur la location des terrains abordés en présentation.

Monsieur Guillen précise que les clubs qui utilisent les terrains étaient sous la responsabilité de l'ACS. Il a été décidé de reprendre la main sur ce qui nous appartient et de signer directement une convention avec les clubs de rugby et de basket. Cela assure une meilleure transparence.

Monsieur le proviseur ajoute que depuis bien des années, le lycée français était généreux sur la mise à disposition des espaces et locaux. À partir de maintenant, ces espaces seront loués et non plus prêtés à titre gracieux.

Mme Fabre salue l'initiative pour permettre des revenus supplémentaires pour l'établissement.

Madame Rifflet demande si les ACS sont concernés?

Monsieur Guillen explique qu'il y a une convention signée et que le pourcentage de reversement de l'ACS a été doublé.

Madame Rifflet demande si cette décision aura des répercussions sur la disponibilité des salles de classe le soir après la classe.

Monsieur Guillen répond que oui, c'est aussi un besoin des élèves d'avoir des activités.

Le proviseur précise que le nombre d'activités a peut-être augmenté mais pas le nombre de salles mis à disposition.

Madame Coiteux explique que l'APA paye le même prix.

Monsieur Guillen précise que le catéchisme aussi.

Madame Mondet demande quels sont les travaux qui restent à achever pour le CDI.

Monsieur Guillen, c'est mineur. Un arrangement de façade pour certaines petites coulures, un restaurateur viendra dans les mois à venir. Quelques meubles sont encore en commande.

Madame Mondet évoque l'accueil mitigé de la façade, est-ce qu'il est possible de végétaliser par exemple ?

Monsieur le proviseur explique que le bâtiment est globalement dans l'état final, il n'y aura que quelques finitions. C'est comme ça que le bâtiment a été prévu et il restera ainsi.

Il manque au niveau des meubles des étagères pour les alcôves. Tout devrait être finalisé en octobre, si possible pendant les vacances.

6. Questions diverses

La question de M. Piram concernant la rénovation de l'infirmier sera traitée directement avec le Secrétaire général.

Monsieur Guillen répond toutefois que la restructuration de l'infirmier est prévue au moment de la rénovation du bâtiment.

Madame Zoutu demande quel est le protocole qui s'applique pour le harcèlement?

Monsieur le proviseur explique que c'est celui de la communauté de Madrid et que le nôtre doit être retravaillé sur le fonds, sans trahir la réglementation locale.

Notre protocole actuel ne met pas en défaut celui de la comunidad de Madrid. Il faut voir si le protocole mis en place au lycée correspond aux besoins et recommandations.

Au retour des vacances de la Toussaint, nous formerons un groupe de travail, entouré d'experts. De la même manière, un groupe de travail sera mis en place sur le projet d'évaluation et un autre sur la refonte du règlement intérieur pour le rendre plus lisible.

Ces travaux seront lancés une fois les élections passées.

Monsieur Saez : il y avait un changement entre le poste d'EF2D de Valence et de Madrid, mais cela n'apparaît pas sur la publication des postes.

Monsieur Proviseur : une fois passé au conseil d'administration de l'agence ce sera formalisé, mais c'est bien ce qui est prévu.

Madame Coiteux questionne sur la venue d'un étudiant polytechnicien.

Monsieur le proviseur répond qu'il a signé cette semaine un protocole d'accord avec l'école Polytechnique de Paris.

Il accueillera dès lundi 6 octobre 2025, deux étudiants de Polytechnique : Jules HENRY et Thomas BADINIER qui seront ensuite confiés aux bons soins de Madame Zoutu et Monsieur Landspurg, volontaires pour les accompagner pendant ce stage de 6 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le proviseur lève la séance à 19h55 et invite le conseil à partager un cocktail.

La secrétaire de séance



Carine Courant

Le président de séance



The stamp is circular and contains the text: "LE CONSEIL D'ADMINISTRATION" around the top edge and "LE PRESIDENT DE SEANCE" around the bottom edge. The name "Gilles Martinez" is written across the center of the stamp.

Gilles Martinez

La secrétaire-adjointe de séance

France Zoutu

